



Vie Municipale : Brèves des réunions du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

SUBVENTION AU FCAV

Il est proposé d'attribuer au FCAV une subvention d'un montant de 1 369 € pour l'année 2018, conformément à la convention du 17 novembre 2016 relative au financement d'un poste d'éducateur sportif. Il est précisé que cette convention tripartite est signée avec le FCAV et la Ville de Redon, qui participe au financement de cet emploi sportif à hauteur de 60% pour un montant de 2 052 €. L'attribution de cette subvention est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

Il est proposé d'accorder un crédit de 5,50 € par élève et par jour pour aider au financement des classes de découverte (sortie d'au moins une nuitée) organisées par les deux écoles de Saint-Nicolas-de-Redon au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Ce crédit sera versé sous forme de subvention, à l'OGEC et à l'Amicale Laïque, et sur présentation des justificatifs.

L'attribution de cette subvention est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTION CREDITS PERISCOLAIRES

Il est proposé d'accorder aux écoles publique et privée de Saint-Nicolas-de-Redon, des crédits destinés au financement des activités périscolaires d'un montant de 11,00 € par élève et par an.

Afin de réaligner l'attribution des crédits sur l'année civile, et non sur l'année scolaire, conformément au principe d'annualité budgétaire, il est proposé d'attribuer les crédits nécessaires pour le dernier trimestre de l'année 2018 soit un montant par école fixé comme suit :

- Ecole publique L'Herbinerie : 708 €
- Ecole privée Ste-Anne : 360 €.

Les crédits destinés à l'école privée seront versés à l'OGEC sous forme de subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 6574.

Il est précisé qu'à compter du budget primitif 2019, ces crédits seront attribués lors du vote du budget et pour l'année civile.

Le Conseil municipal approuve l'attribution de ces crédits à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE A DIVERS ORGANISMES (point ajouté à l'ordre du jour)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les sommes suivantes au titre des cotisations 2018 :

FDGDON de Loire-Atlantique	569,00 €
Fondation du Patrimoine	230,00 €
ADICLA	547,23 €
A.I.D.E. Emploi-Services -Redon	1 607,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIRE-ATLANTIQUE	835,92 €
CAUE de Loire-Atlantique	160,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2018

CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIES RUES DE NANTES ET DE CHÂTEAUBRIANT

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour l'aménagement des rues de Nantes et Châteaubriant a été lancé par la commune en procédure adaptée conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation a été lancée le 11 juin 2018 avec une date limite de remise des offres fixée au 11 juillet à 12h00. La consultation comprenait un lot unique.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 28 août 2018 à 17h00 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et rendre un avis sur le choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention, décide de retenir l'offre proposée par SAUVAGER TP qui obtient la meilleure note globale avec 500 points pour un montant de 564 631.67 € HT

SOMMAIRE

Flash Infos Octobre 2018

Page 1 :

- ✓ Vie municipale Echos du conseil municipal

Page 2

- ✓ Informations pratiques : travaux à venir

Page 3 :

- ✓ Le Focus Environnement
- ✓ Informations diverses
- ✓ Informations CCAS

Page 4 :

- ✓ Vie des associations
- ✓ Questions à la municipalité

Informations pratiques.

Perturbations de la circulation à venir consécutivement aux travaux de voirie prévus:

Comme annoncé lors des différents conseils municipaux, d'importants travaux de voirie vont être exécutés dans les 12 mois à venir. **Tous ont pour objectif de sécuriser la fréquentation de nos rues en apaisant la circulation routière et en favorisant des liaisons douces.** Ils ont été conçus par l'agence Céramide avec la collaboration des riverains et les membres des conseils consultatifs rattachés aux commissions voirie et urbanisme. Pour en connaître les détails vous pouvez vous adresser aux services techniques de la Mairie (ou vous reporter au Flash Infos de juin dernier p2).

Rue de Nantes : mise en place d'un **radar pédagogique** avant la rue du Moulin à vent, **création de 4 plateaux surélevés** (Aubette de bus, croisement rues Croix blanche et Cahac en remplacement du rond point, croisement rues Cartelle et Moulin cassé, rue du Closet) et d'une **bande cyclable**. Début des travaux en **Octobre**.

Rue de Chateaubriant: avec les autorisations du CD44 et de l'Etat, suppression des chicanes et création de **5 plateaux surélevés** (Entrée de ville, Chemin des écureuils, Cité Haute Rivière, Etriel, avant place de l'église) et d'une **voie verte** (largeur 3,50 m piétons et vélos +1m végétation). Remise en état préalable des réseaux (Eaux pluviales - Eaux Usées-éclairage). Début des travaux en **Novembre**.

Place Eugène Lafontaine : remplacement des lampadaires et du pavage. Début des travaux **Octobre puis Mars 2019**.

Avenue Jean Burel : Création de **3 plateaux surélevés**. Début des travaux **Avril 2019**.

Par ailleurs, **Lotissement du Moulin à vent n°2 :** mise en place des bordures et amélioration de la chaussée. Début des travaux : à préciser mais avant la **fin 2018**.

Pendant la durée de ces travaux, avant de bénéficier des améliorations de circulation, nous allons devoir en accepter, au mieux, les contraintes: PL déviation obligatoire, VL déviation ponctuelle et circulation alternée. Le planning ci-dessous est susceptible de modifications. Il sera disponible sur le site de la Mairie et maintenu à jour.

N° de semaine	oct.-18				nov.-18				déc.-18				janv.-19				févr.-19				mars-19				avr.-19							
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Trav. rue de Nantes																																
Trav. rue de Chateaubriant																																
Réhabilitation réseau d'eau usée rue de Chateaubriant																																
Extension réseau d'eau usée rue Cahac et Croix Blanche																																
Renouvellement de l'éclairage public - Place E. Lafontaine																																
Réfection du Pavage Place E. Lafontaine																																
Trav.t de sécurité av. Jean Burel																																
Déviations des Poids Lourds																																

	Fermeture des voies en travaux (Sauf riverains)
	Circulation alternée
	Arrêt chantier
	Congés scolaires

NE BRULEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS !

Le brûlage à l'air libre des déchets, **C'EST INTERDIT !** (Article 84 du règlement sanitaire départemental et circulaire ministérielle du 18 novembre 2011)

Au-delà des possibles troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants * en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Sanction : Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450€** (art. 131-13 du code pénal)

Comment valoriser vos déchets verts au lieu de les brûler ? 3 solutions faciles :

Le compostage domestique : Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Le broyage et le paillage : Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : La tonte mulching permet de laisser l'herbe finement coupée sur place

Informations diverses

Nouveaux Horaires à la Médiathèque : **Gratuit ouvert à tous** (renseignements : 02 99 71 10 92).

- Mardi, Mercredi et Vendredi : de **14 h 00 à 18 h 30**
- Mercredi et Samedi matin de **10 h 00 à 12 h 30**

Enquête « Conditions de travail » :

L'Insee en partenariat avec la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) réalise, entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Informations CCAS

Le Relais des aidants Al'fa Répit est un lieu d'accueil, d'information, de formation, d'écoute et de soutien. Il est spécifiquement dédié à toute personne qui aide un proche en situation de dépendance ou de maladie, particulièrement les personnes atteintes des maladie d'Alzheimer ou de Parkinson.

Contacts et renseignements: Al'Fa Répit Le relais des Aidants ouvert du lundi au vendredi-13 Place de l'Eglise 44530 Dreffeac tel : 02.40.66.94.58 ou contact@alfarepit.fr

Soyons acteurs de notre santé en 5 points: la nutrition, l'activité physique, la dimension plaisir, le lien social, la gestion du stress

OCTOBRE ROSE en Pays de Redon : 21 octobre 2018, La LIGUE contre le cancer organise une course marche féminines de 6 km. Inscriptions : www.Klikego.com

1/2 journée de sensibilisation à l'arrêt du tabac le vendredi 9 novembre de 9 h à 12 h 3, rue Charles Sillard 35600 Redon : 0 tabac et 100 % bien être ! Tout public Possibilité de prendre rendez-vous avec le CSAPA - centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Organisatrice : Marion Gaudel, animatrice territoriale de santé.

Alcool assistance : Le Malade et la souffrance de l'entourage.

Espaces de parole les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi à 20 h Foyer Soleil, rue de l'Union 35600 Redon.

Entourage : le 4^{ème} vendredi du mois de 20 h 30 à 22 h Foyer Soleil, rue de l'Union 35600 Redon

Permanences Mutuelle des Pays de Vilaine à Redon Mr Quelard, responsable Le 1^{er} lundi de chaque mois de 14 à 17h.

Solidarité Femmes 44 : violences conjugales et familiales Ecoute téléphonique 02 40 12 12 40.

Chambre Régionale du Surendettement Social de Bretagne CRESUS : 06 15 86 66 94. Le mardi après-midi de 14h à 18h au Centre social de Redon.

